



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 17 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le dix mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 21.

Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOURI, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, Mme Myriam HIBLOT, Mme Isabelle PARENT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Anne MARBEUHAN, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Christelle CAHART à M. Francis BONNE,

Absente excusée : Mme Sandrine BRECK.

Absente : Mme Martine GOFFINET.

Secrétaire de séance : Mme Myriam HIBLOT.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Décembre 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Monsieur GRASMÜCK, adjoint à l'urbanisme, demande à préciser « Ancienne Propriété DAVID ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande précise que dans l'attente de l'évaluation par les services des Domaines de la valeur du terrain situé à VILLERS CERNAY, l'examen du point 8 relatif à la cession de terrain est reporté à la prochaine séance du conseil municipal prévue le Vendredi 14 avril 2023.

D2023-01 : TRAVAUX DE VOIRIE DE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 DE LA SOCIÉTÉ COLAS :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le montant de l'avenant transmis par la société COLAS dans le cadre des travaux de voirie de Rubécourt et Lamécourt. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 19.304,30 € HT soit 23.165,16 € TTC. Le nouveau montant des travaux s'établit à 804.279,85 € HT soit 965.135,82 € TTC. Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'avenant n°1 de la société COLAS et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant. Les crédits sont prévus au budget communal 2023.

D2023-02 : TRAVAUX DES ATELIERS MUNICIPAUX : ADOPTION DES AVENANTS :

Dans le cadre des travaux des ateliers municipaux, Monsieur le Maire soumet 3 avenants transmis par les sociétés MAURANT et HOULLE ARDENNES.

Concernant le lot n°5 attribué à la société MAURANT, un avenant de réduction de 1 381,00 € HT a été transmis,

Concernant le lot n°8 attribué à la société HOULLE ARDENNES, 2 avenants ont été transmis :

- Un pour des travaux supplémentaires de 1.441,00 € HT,
- Un autre pour des travaux supplémentaires de 902,00 € HT.

Le nouveau montant des travaux des ateliers municipaux est donc le suivant :

N° lot	Entreprise	Designation	Montant HT	Montant TTC
1	CAPITAINE CONSTRUCTIONS	VRD ESPACES VERTS	52 529,36 €	63 035,23 €
2	CAPITAINE CONSTRUCTIONS	GROS ŒUVRE	130 437,22 €	156 524,66 €
3	BCS	CHARPENTE METALLIQUE	82 307,00 €	98 768,40 €
4	BCS	COUVERTURE BARDAGES ZINGUERIES	167 451,10 €	200 941,32 €
5	MAURANT	MENUISERIES EXTERIEURES	51 853,00 €	62 223,60 €
6	CCG ISOLATION	MENUISERIES INTERIEURES	8 100,00 €	9 720,00 €
7	BARRE - BOUQUIGNAUD	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	87 100,00 €	104 520,00 €
8	HOULLE	PLOMBERIE - VENTILATION	5 028,00 €	6 033,60 €
9	DG CORPOBAT	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS	6 234,00 €	7 480,80 €
		TOTAL	591 039,68 €	709 247,62 €

Le conseil municipal adopte les 3 avenants à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à les signer.

D2023-03 : REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Monsieur le Maire présente le point relatif à une demande de remboursement de frais faite par Madame DRUMEL, Première adjointe, relatif à l'achat de clés pour un montant de 41,40 € auprès du magasin Multiservices à Bazeilles. Cette dépense sera imputée au compte 60632 du budget 2023 de la commune. Point adopté à l'unanimité (Madame DRUMEL n'ayant pas pris part au vote).

D2023-04 : TRAVAUX DE VOIRIE DE RUBÉCOURT ET LAMÉCOURT : INDEMNISATION LIÉE A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE POUR TRAVAUX PUBLICS SUR UNE PARCELLE AGRICOLE :

Dans le cadre des travaux de voirie de Rubécourt et Lamécourt, Monsieur DUMONT, exploitant agricole à Rubécourt et Lamécourt a sollicité la commune afin d'obtenir une indemnité pour compenser l'occupation temporaire d'une parcelle pour travaux publics.

La chambre d'agriculture des Ardennes a été sollicitée à la fois par la commune et par Monsieur DUMONT. Après des constats réalisés sur le terrain, la chambre d'agriculture a adressé l'estimation des indemnités qui s'élève à 3 918,46 €. Un procès-verbal de constatation d'état des lieux après les travaux a été dressé le 27 février 2023, et signé par Monsieur DUMONT et Monsieur le Maire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le versement des indemnités à Monsieur DUMONT pour la somme de 3 918,46 € dont le montant est inscrit au compte 6588 du budget communal 2023.

D2023-05 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS AVEC ARDENNE MÉTROPOLE :

Monsieur le Maire présente la convention transmise par Ardenne Métropole pour le contrôle et l'entretien des hydrants. Cette convention concerne les équipements suivants :

- Bouches à incendie,
- Poteaux d'incendie
- Points d'eau naturels ou artificiels.

Seuls sont concernés les points d'eau incendie situés sur le domaine public à l'exclusion de tous ceux ayant un caractère privé.

Le coût des différentes prestations prévues dans la convention sont les suivants :

- Contrôle de performance et maintenance préventive : 55 € HT par hydrant et par an,
- les Points d'Eau Incendie de type bêche, réserve incendie, puisard, mares sont facturés chacun à 15 € HT chacun par an,
- Dans le cadre de la maintenance préventive, le prix de la main d'œuvre s'élèvera à 80 € HT,
- Les pièces à remplacer seront facturées par Ardenne Métropole au prix réel du catalogue,

Le conseil municipal adopte la convention à l'unanimité et autorise le Maire pour sa signature.

D2023-06 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 29 NOVEMBRE 2022 :

La loi prévoit la présentation par le Président d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique d'un rapport quinquennal sur l'évolution du montant des attributions de compensation ; ce rapport rend compte de toutes les modifications intervenues entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2021.

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'Ardenne Métropole du 29 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

D2023-07 : VENTE DE TERRAIN A TURENNE MÉTHANISATION :

Afin de régulariser la signature de la vente de la parcelle Y 559 à Turenne Méthanisation qui est intervenue le 2 mai 2022, le Conseil municipal autorise l'encaissement de la somme de 576,52 €. Les crédits sont prévus au budget 2023 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

D2023-08 : PROJET DE MAISON DE SANTÉ :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUÉNIOT qui informe le conseil municipal du projet de maison de santé qui est envisagé dans les locaux de la maison Soichet, acquise sous le mandat précédent.

Les plans d'aménagement ont été présentés avec les possibilités de réalisation de plusieurs cellules pour l'accueil de médecins, infirmières, kiné, et autres professionnels éventuellement intéressés.

Une réunion s'est déroulée avec les professionnels pour leur présenter le projet et une visite des lieux a été réalisée avec les personnes intéressées au cours du mois de février.

Les membres du Conseil municipal adoptent le démarrage de ce projet sur 2023 qui sera poursuivi en 2024. Zoom Architecture est retenu pour la mise en œuvre et le déroulement des travaux.

Le coût des travaux, estimé à 1 M€, sera inscrit pour partie en 2023 et le solde en 2024.

Adopté à l'unanimité.

D2023-09 : AVANCEMENTS DE GRADE :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DRUMEL, Première adjointe au Maire, qui présente le point relatif à l'avancement de grade.

Plusieurs agents de la commune de Bazeilles remplissent les conditions d'avancement sur l'exercice 2023. Madame DRUMEL propose la transformation des postes comme suit :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, au service entretien,
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, au service technique,
- un poste de brigadier chef-principal.

Ces avancements seront réalisés après le vote du budget primitif 2023, qui prévoit l'incidence financière.

Adopté à l'unanimité.

M2023-01 : MOTION POUR LA DÉFENSE DE LA MATERNITÉ DE SEDAN :

Monsieur le Maire présente la motion relative à la défense de la maternité de SEDAN, dont la situation inquiète les élus, les personnels et le bassin de vie de SEDAN et de sa périphérie.

« Monsieur le Ministre,

Le Conseil municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles (08) entend vous alerter sur l'urgence de la situation qui pèse sur le devenir de la maternité du centre hospitalier de Sedan et ses conséquences irréversibles d'une période de rupture imminente de ce service, si rien n'est engagé.

Réaffirmé régulièrement, l'accès aux soins est une priorité des pouvoirs publics. Depuis de nombreuses années, pour faire face à l'inégale répartition de l'offre de soins qui peut constituer un frein à l'accès aux soins de nos concitoyens, nos collectivités se sont fortement engagées et investies pour garantir, en proximité, un service public hospitalier pérenne et de qualité pour la population. Nous mettons tout en œuvre et insistons sur l'importance de préserver dans un bassin de vie socialement fragile des hôpitaux de proximité qui, en maillant le territoire, contribuent à permettre un égal accès aux soins à tous.

Le point de départ de cette dynamique s'est concrétisé par la fusion en 2018 des quatre hôpitaux de Charleville, SEDAN, FUMAY et NOUZONVILLE pour ne constituer qu'un seul établissement Nord Ardennes, permettant de se donner les moyens de répondre aux besoins de la population et d'investir dans des projets innovants tout en améliorant l'attractivité des carrières médicales au sein de ces hôpitaux. Ces engagements sans précédent s'appuyant sur des objectifs d'un projet médical partagé et d'une coopération renforcée, inscrits dans le cadre du Plan de performance signé en 2018, ont permis de conformer, de développer, de renforcer, de créer des services, des activités ou des prestations de qualité qui ont nécessité des investissements lourds, à la hauteur des réorganisations réalisées, de plus de 20 millions d'euros qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore amortis.

Or, malgré cette dynamique engagée, la maternité de SEDAN de niveau A2 connaît une crise majeure faute de remplacement des deux médecins anesthésistes dont les départs en retraite sont annoncés pour mars 2023. Sans recrutement pour combler ces départs, la maternité de SEDAN est vouée à terme à la fermeture, situation inacceptable pour les populations d'un bassin de vie de 85.000 habitants et pour le poids que cet arrêt ferait peser sur le service du centre hospitalier de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES, inadapté pour assurer cette charge supplémentaire.

Nous ne pouvons nous résigner, ni accepter la disparition d'une offre de soins sur un territoire qui se relève peu à peu d'une déprise économique et d'une perte d'attractivité. Le Conseil municipal est fondamentalement attaché à son hôpital et son avenir passera par une pérennité de tous ses services.

Parce que nous voulons que nos administrés puissent continuer à être accueillis et soignés dans de bonnes conditions, le Conseil municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles demande le soutien et l'appui du Ministère pour aider au recrutement des deux anesthésistes, indispensable au maintien des activités essentielles de la maternité de ce Centre Hospitalier de SEDAN mais aussi, essentiel pour préserver la réanimation au sein de cet hôpital. »

Motion adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal,

Informations diverses :

- Monsieur GUÉNIOT fait un retour sur la réunion du Vendredi 3 février 2023 avec les élus de la commune de La Moncelle en présence de Madame LAVIOLETTE.

Ont été abordés lors de cette réunion, les problématiques suivantes :

- Maintien de la Dotation globale de fonctionnement,
- Dispositif de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, et Dotation de soutien à l'investissement local,
- Disposition en matière fiscale,
- Rappel des conditions de création, en particulier la Charte,
- Problème de doublons dans les noms de rues,
- Le plan local de l'habitat et les attributions de compensation versées par Ardenne Métropole,
- Rappel de l'importance de l'information et de la consultation de la population des 2 communes.

Madame HIBLOT demande si la création de la commune nouvelle avec La Moncelle va amener de nouveaux élèves à l'école.

- Monsieur GUÉNIOT rappelle le repas du maire le Samedi 18 mars 2023 à partir de 12h à la salle Montvillers.
- Monsieur GRASMÜCK fait un rappel des règles applicables en matière de droit de l'urbanisme : il précise les règles de dépôt de permis de construire et de déclaration préalable pour les particuliers. Il rappelle également l'importance du périmètre délimité des abords, prévu dans le prochain Plan local d'urbanisme, en cours de révision qui entraîne l'intervention de l'Architecte des bâtiments de France qui rend un avis simple ou conforme, avec des contraintes plus ou moins importantes sur les travaux.

Monsieur GRASMÜCK invite les membres du Conseil et les habitants à venir le consulter autant que possible avant d'engager des travaux.

- Madame DRUMEL :
 - Point sur la situation administrative de deux agents du secrétariat,
 - Les deux gîtes de la commune sont classés en gîtes 3 Épis,
- Monsieur GAUTRON : rappelle la réunion de travaux de voirie à Rubécourt et Lamécourt lundi prochain à 11 heures.

- Madame DROZDOWIEZ : informe le Conseil du souhait de redynamiser l'activité de la Bibliothèque de Villers Cernay, en lien avec Messieurs GAUTRON et BELDJOUDI.
- Monsieur FAUCHERON : Reprise de la Cavalcade le 1^{er} mai 2023.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Le Maire,

Francis BONNE

